

Conseil municipal du 4 novembre 2016


Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Pierre-Antoine DEJOB, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Sylviane DONJON, Bernard THIEN, Serge DUMAS, Lucien BATTANDIER

MEMBRES ABSENTS : Ingrid MEUNIER, Delphine LORON TRAVARD

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

 le compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2016

Tarifs accueil de loisirs de Champoly

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que suite à la création de l'accueil de loisirs de Champoly, la commune a l'obligation d'appliquer une tarification modulée en fonction des ressources des familles.

La CAF nous a informés que le QF moyen de la commune de Champoly est de 800€.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide de fixer le droit d'inscription pour l'année scolaire 2016-2017 à :

QF<800 : 60€/an/enfant

QF>800 : 66€/an/enfant

Subventions aux associations hors communes et canton

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de :

- 100 € à l'association « Comité d'entraide du roannais »
- 100 € à l'association « France Alzheimer – antenne de Roanne »
- 100 € à l'association « Le Père Noël du Lundi »
- 10 € à l'association « APE Collège Robert Schuman »

Association Passerelle 109

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la redevance mensuelle de l'association Passerelle 109 est actuellement de 724.70 €

L'association quitte les lieux au 30 novembre 2016 mais remet les clés mi-novembre. Une réduction de loyer pourrait être appliquée pour le mois de novembre.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de réduire le montant de la redevance mensuelle payée par l'association Passerelle 109 de moitié pour le mois de novembre 2016 à la condition expresse que la totalité du matériel de l'association reste en place à la cure jusqu'au paiement des loyers.

Remplacement de 2 lanternes à vapeur de mercure

Monsieur le maire rappelle que 2 lanternes à vapeur de mercure sont encore présentes sur la commune et que n'étant plus commercialisées depuis avril 2013 elles ne pourront plus être dépannées.

Le conseil municipal décide le remplacement de ces 2 lanternes et valide la proposition financière du SIEL.

Déplacement de 2 mâts au cimetière sur la RD 24

Dans le cadre des travaux de mise en sécurité des abords du cimetière, le conseil municipal décide le déplacement de l'éclairage public et valide la proposition financière du SIEL.

Renégociation emprunt

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la commune avait contracté en 2008 auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire un emprunt de 350 000 € au taux de 4.43 %.

Les taux d'intérêts ayant fortement diminué, il serait opportun d'engager une renégociation de cet emprunt.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à renégocier le prêt ci-dessus énoncé aux meilleures conditions pour la collectivité.

Motion portant amendement du Projet de Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie

Après avoir pris connaissance du Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie, le conseil municipal de Champoly demande :

- que soit porté à la connaissance des communes, EPCI et syndicats d'eau des informations précises sur les conséquences (techniques, juridiques et financières) à assumer une fois le RDDCECI adopté,
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire et à Monsieur le Préfet de Département de sursoir à l'adoption du règlement afin de permettre son appropriation par les communes, EPCI et syndicats d'eau ainsi qu'un temps d'échange.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe du recrutement de Monsieur Dominique BATHOLLET par le biais d'un contrat CUI pour une période de un an.
- Le conseil municipal donne son accord pour l'hébergement à la cure des jeunes participant au chantier d'été organisé par l'association pour la Renaissance d'Urfé.
- Le conseil municipal accepte de louer la salle des fêtes « la Péniche » à l'association « Alternat » au tarif association de la commune pour l'organisation d'un bal folk en février 2017. Cette association loue la salle quatre fois par an en semaine.
- Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SAUR pour le remplacement du poteau d'incendie Place du Tilleul.
- Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de Monsieur Jérôme Fontaine pour installer son étalage (vente de viande et charcuterie).
- Le conseil municipal donne son accord :
 - pour l'achat de drapeaux.
 - pour l'achat de casseroles pour équiper la salle de la mairie.
 - la pose de miroirs de sécurité à La Planche.
- Monsieur le Maire informe :
 - du refus de Vinci autoroutes pour l'aide aux travaux à réaliser près du lavoir de la Planche.
 - de l'avancement des travaux du Très Haut Débit.
 - que l'architecte conseil assurera de nouveau des permanences à la communauté de commune.
 - que l'Etat a donné un avis favorable au dossier AD'AP pour une programmation sur 6 ans.
 - du courrier transmis à Françoise PEROTTI suite à la demande faite au précédent conseil municipal
- Le conseil municipal valide les propositions de Sylviane DONJON quant à l'organisation des formations « premiers secours » et « utilisation du défibrillateur ». des dates seront programmées avec les organisateurs.
- Un devis sera demandé à Ludovic Marchand pour la pose des illuminations

Séance levée à 23 heures

Le Maire
Daniel PEROTTI